



DÉLIBÉRATION

N° CS-2023-12

OBJET : CA AEP 2022 du SETA

Membres en exercice : **26**
 Membres présents lors de la délibération : **25**
 Membres ayant donné procuration : **2**
 Date de convocation : **06 mars 2023**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **25**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Cazaubon-Barbotan Les Thermes, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président**.

Secrétaire de séance : Isabelle TINTANE

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, LAPORTE Régis, PASQUIER Henri, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT, MAURAS Marie-Claude (pouvoir à Pascal TROTTA).

Délibération :

Monsieur le Président du SETA donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif **2022** de l'ordonnateur, conforme au Compte de Gestion **2022** du receveur, pour le Budget AEP du SETA. Des précisions sont données au regard des interrogations soulevées par les membres du Comité Syndical.

Sans la présence de Monsieur le Président et sous la présidence du Vice-président, le compte administratif est adopté ainsi à l'unanimité :

RAR Dépenses : 368 879,11 €
 RAR Recettes : 267 605,50 €
 Solde Investissement : - 215 854,46 €
 Solde Fonctionnement : 8 434,90 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2022 du budget AEP du SETA.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
 Philippe SAUQUES

